

FICHE 4 : RISQUE « INCENDIE », « FEU DE FORÊT ET D'ESPACE NATUREL »

DÉFINITION :

Un incendie est un feu non maîtrisé, ni dans le temps, ni dans l'espace. La caractéristique d'un incendie est de pouvoir s'étendre rapidement et d'occasionner des dégâts généralement importants. Ses conséquences sont destructrices tant sur l'environnement dans lequel il évolue que sur les êtres vivants qu'il rencontre.

Le terme « feux de forêt » désigne, le plus souvent les feux ayant brûlé au moins un hectare d'un seul tenant de formation naturelle. Les feux se produisent surtout pendant l'été mais plus d'un tiers ont lieu en dehors de cette période. La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies y compris en hiver.

LOCALISATION :

L'ensemble de la commune

CONSIGNES À DONNER :



AVANT	<ul style="list-style-type: none">• Repérer les chemins, les abris• Entretenir les chemins d'accès afin de permettre la circulation des véhicules de secours• Débroussailler les alentours de l'habitation• Vérifier l'état des fermetures des portes et volets
PENDANT	<ul style="list-style-type: none">• Si vous êtes témoin d'un départ de feu : Informer les pompiers au 18 ou 112 depuis un portable, le plus vite et le plus précisément possible• Attaquer le feu, si possible• Dans la nature, s'éloigner dos au vent• Rentrer dans le bâtiment le plus proche• Respirer à travers un linge humide• Suivre les instructions des sapeurs-pompiers
APRÈS	<ul style="list-style-type: none">• Sortir protégé• Inspecter son habitation, en recherchant et surveillant les braises